

## **Conseil municipal du 26 juin 2023**

### **Les principales délibérations**

**Le conseil municipal s'est réuni lundi 26 juin. Cette dernière séance avant la pause estivale a abordé de nombreux points engageant l'avenir de la commune, notamment en termes d'aménagement sur le court (réalisations prévues en 2023 dans le cadre du budget supplémentaire) et long terme (débat sur le PADD).**

#### **Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Conformément à la loi, les élus ont débattu des orientations du PADD dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il expose le projet d'urbanisme de la commune et donne les orientations générales d'organisation du territoire communal pour les 10-15 ans à venir. Il a été élaboré en tenant compte du diagnostic territorial et des enjeux identifiés, ainsi que de la concertation tout au long de de la procédure.

Sont ressortis trois axes principaux déclinés en plusieurs objectifs :

#### **Axe 1/ Environnement, paysage et transition écologique : un cadre de vie à préserver**

- Réaffirmer le patrimoine bâti et naturel de Moissy-Cramayel comme vecteur d'identité
- Concilier développement urbain et responsabilité environnementale

#### **Axe 2/ Développement urbain : une urbanisation à maîtriser**

- Trouver un équilibre entre densifier et limiter l'artificialisation des sols
- Répondre aux besoins actuels et futurs

#### **Axe 3/ Attractivité : Faire de Moissy-Cramayel une centralité**

- Dynamiser le secteur centre-ville
- Favoriser l'emploi sur place : un développement économique au service des moisséens
- Renforcer le niveau et l'accès aux services et aux équipements
- Préserver et accompagner les évolutions de l'activité agricole.

#### **Convention relative à la classe spécifique d'accueil des enfants de moins de 3 ans (MTA)**

Depuis 1999, la ville bénéficie d'une classe inter-secteur dite de toute petite section (TPS) implantée jusqu'en 2019 dans les locaux de la maternelle Fosse Cornue, puis à l'école maternelle Chanteloup. A la rentrée de septembre 2023, cette classe particulière portera désormais le nom de MTA pour l'accueil des enfants de Moins de Trois Ans. Ce dispositif

s'inscrit dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, avec pour objectif de faciliter le parcours scolaire et de compenser les inégalités précoces, notamment par l'accueil des enfants de moins de trois ans. D'autant plus que pour certains enfants âgés de 2 ans, cette première étape de scolarité constitue la première expérience éducative en collectivité. Toutefois, pour être bénéfique à l'enfant, cette scolarisation précoce doit être adaptée aux besoins spécifiques des tout-petits. Elle s'accompagne donc de contraintes pour la commune : présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, acquisition de mobilier, matériel pédagogique et jeux adaptés...

Conformément à ses engagements pris dans le cadre du Projet éducatif de territoire afin de favoriser la réussite éducative de tous les Moisséens, la ville mettra tout en oeuvre pour accompagner pour une nouvelle année scolaire, les services de l'Inspection académique dans cette démarche. La signature d'une convention précisera les modalités de fonctionnement de cette classe spécifique d'accueil des moins de 3 ans dite MTA.

### **Dispositif tickets-loisirs : Aide régionale favorisant l'accès des jeunes aux loisirs**

Pour favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes aux activités physiques, sportives pédagogiques et notamment aux sites régionaux de loisirs, la Région Ile-de-France propose une aide dénommée « dispositif tickets-loisirs ». Cette aide permet à la commune au titre de ses activités jeunesse, de bénéficier de 450 tickets-loisirs d'une valeur unitaire de 6€ et d'en faire bénéficier les jeunes moisséens âgés de 11 à 17 ans.

### **Partenariat relatif à l'intervention du service jeunesse dans la réalisation d'activités socio-éducatives et de prévention : convention entre le lycée polyvalent de la Mare Carrée et la ville de Moissy-Cramayel.**

L'intervention du service jeunesse au sein du lycée facilite l'accès des jeunes aux services ainsi que l'émergence d'initiatives pouvant être soutenues en dehors du cadre scolaire. La démarche concourt également à une veille préventive sur les violences, notamment les phénomènes de rixes dont les signaux de pré-affrontements peuvent parfois être détectés. Enfin, la prévention et l'éducation à la vie sexuelle et affective s'inscrit pleinement dans l'action du service jeunesse en collaboration avec le centre de planification et d'éducation familiale. La nouvelle convention acte ce partenariat entre la ville et le lycée.

### **Avenant 1 à la Convention relative au financement et à la mise à disposition de Pass numériques**

En février 2020, la ville de Moissy-Cramayel a fait acte de candidature auprès de l'agglomération Grand Paris Sud, dans le cadre d'un appel à projet relatif au déploiement des Pass numériques au service de l'inclusion numérique. Retenue en décembre 2020 pour expérimenter le projet, la commune a signé en décembre 2021 une convention avec GPS et l'association REBONDIR de mise à disposition, de financement et mise en oeuvre des Pass numériques. La commune, au travers de son service Moissy-Emploi-Formation a mis en oeuvre ce dispositif en délivrant aux moisséens 110 Pass numériques, leur permettant de bénéficier d'heures d'apprentissages dispensées par l'association REBONDIR.

Au total, 17 sessions de formation ont été organisées. Les conventions avec les partenaires arriveront fin juillet. Toutefois, l'ANTS (Agence nationale de la cohésion des territoires) propose

aux communes désireuses de prolonger leur déploiement de Pass numériques de signer un avenant de prorogation de 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2023. Une option validée par le Conseil qui permettra à la ville de poursuivre le déploiement des Pass numériques sans dépasser l'enveloppe budgétaire 2023 de 1 000€ par an.

### **Compte administratif 2022 et budget supplémentaire 2023**

Après avoir voté le budget prévisionnel 2023 en mars dernier, les élus ont approuvé le compte administratif 2022, le bilan financier de l'année passée. Le compte administratif met en évidence un résultat cumulé de 2 084 894 € qui reflète la gestion rigoureuse des charges de fonctionnement dans un contexte économique perturbé.

Cet excédent sera repris, comme la loi le prévoit, au budget supplémentaire 2023 et permettra notamment le financement de l'aménagement des locaux de l'ancien groupe scolaire de Chanteloup afin d'accueillir le service jeunesse de la commune, de la rénovation des menuiseries des groupes scolaires de la Fosse Cornue, du Noyer-Perrot et de l'espace arc-en-ciel attenant, de l'aménagement du city stade au parc des Marronniers, de travaux complémentaires pour les nouveaux vestiaires de football construits au parc omnisports, de la remise en état de l'oeuvre d'art située sur le chemin de la Brie, de travaux de voirie... Si les mesures drastiques de sobriété prises par la ville (19° dans les équipements communaux, fermetures des gymnases pendant les vacances, réduction des illuminations de Noël...) ont porté leurs fruits pour l'hiver 2022/2023, une inconnue se porte sur l'hiver prochain. En conséquence et au vu de la flambée des prix pratiqués par les fournisseurs d'énergie, la commune allouera 400 000 € supplémentaires au budget supplémentaire pour payer les factures de fluides de la ville.